



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Affaire suivie par Diane NARDIN
diane.nardin@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 22

Affaire suivie par Frédéric POLLET
frederic.pollet@moselle.gouv.fr
03 87 34 83 50

Metz, le 12 juillet 2017

le directeur départemental

à

**Monsieur le Président
Communauté de Communes
de Cattenom et environs
2 Avenue du Général de Gaulle
57070 CATTENOM**

Objet : Dossier de déclaration concernant la construction d'une maison médicale
à HETTANGE-GRANDE (Cité Soetrich)
Accord immédiat

P.J : Récépissé de déclaration

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Construction d'une maison médicale le long de la RD15 à HETTANGE-GRANDE**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 12 juillet 2017
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2017-00299
- Dossier réalisé par : BEA et BIOTOPE

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le projet devra être réalisé conformément au dossier déposé et devra respecter les prescriptions du code de l'environnement en matière de police de l'eau et des milieux aquatiques.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision.



Une copie du récépissé sera affichée à la mairie d'HETTANGE-GRANDE. où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- Chef du cabinet du premier ministre
- Préfecture de Moselle
- Sous-préfecture Thionville

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER